

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 027-242700607-20251201-2025_0359-DE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 1^{er} DECEMBRE 2025
Extrait des délibérations n°21**

Date de convocation : le 25 novembre 2025

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 1^{er} décembre 2025 à 19h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président, salle polyvalente de Sainte-Colombe-La-Commanderie
➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56

Présents : 44

Pouvoirs : 6

Toutes les communes étaient représentées sauf : BERNIENVILLE – BROSVILLE – SAINT-MESLIN-DU-BOSC – VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian - Absent	CHECA Marie-France - Absente
BROSVILLE	ROMET Marc - Absent	LECOMTE Béatrice - Absente
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine - Excusée	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Lorraine - Excusée – POUVOIR : C. CARRERE-GODEBOUT	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick - Excusé	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul - Excusé	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe - Excusé
HONDOUTVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne - Absente	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTÉ Gérard - Excusé	ROUSSIAU Yann
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent RECOLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud Excusé pouvoir : MN.CHEVALIER - CHEVALIER Marie-Noëlle – COUDRAY Isabel Excusée pouvoir F.BRONNAZ – DAVOUST Francis Excusé pouvoir A.LE MERRER - DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita – LEROY Hélène - ONFRAY Didier Excusé pouvoir I.VAUQUELIN. LEVAVASSEUR Katiana - Absente	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAUD Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT ODILE
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia - Excusée – POUVOIR : Hugues BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETTES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile - Excusée
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard - Excusé	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 1^{er} DECEMBRE 2025
Extrait des délibérations n°21

VOIRIE

Objet : Voirie – Définition de l'intérêt communautaire – Modifications – Intégration nouvelles voiries

Rapport de présentation :

Lors du conseil communautaire du 6 décembre 2021, il a été procédé à une modification, les conditions de définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie. Il est dorénavant, pris en compte des éléments techniques, pour définir cet intérêt communautaire et il est listé, l'ensemble des voiries reconnues d'intérêt communautaire. Par ailleurs, il a été défini une procédure pour instruire les demandes de qualification de voiries en voiries d'intérêt communautaire.

Aussi, de nouvelles voiries remplissent les conditions pour être qualifiées de voiries d'intérêt communautaire :

- Marbeuf : Chemin de la Garenne : 60 mètres linéaires représentant 220m²
- Marbeuf : Chemin de la Vallée : 37 mètres linéaires représentant 135m²
- Crestot : Lotissement du Hamel, « La résidence de la Mare du Hamel » : 72 mètres linéaires représentant 421m²

Aussi, afin de prendre en compte ces nouvelles voiries d'intérêt communautaire, il est nécessaire de modifier l'annexe n°1 du document, définissant l'intérêt communautaire de la voirie (cf. annexes). Il est donc proposé au conseil communautaire, d'ajouter les trois voiries ci-dessus au recensement des voiries d'intérêt communautaire, listées dans l'annexe n°1 du document intitulé « modalités d'exercice de l'intérêt communautaire voirie ».

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu la délibération du conseil communautaire n°10 en date du 6 décembre 2021 portant sur la définition de l'intérêt communautaire lié à la Voirie,
Vu la délibération du conseil communautaire n°29 en date du 10 juin 2024 portant sur la dernière modification de la définition de l'intérêt communautaire lié à la Voirie,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 24 novembre 2025,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le présent rapport de présentation ci-dessus,
- Décide de reconnaître les voiries suivantes comme voiries d'intérêt communautaire selon les prescriptions techniques définies par délibération du conseil communautaire du 6 décembre 2021 :
 - Marbeuf : Chemin de la Garenne : 60 mètres linéaires représentant 220m²
 - Marbeuf : Chemin de la Vallée : 37 mètres linéaires représentant 135m²
 - Crestot : Lotissement du Hamel, « La résidence de la Mare du Hamel » : 72 mètres linéaires représentant 421m²
- Décide ainsi de modifier l'annexe n°1 du document portant modalités d'exercice de l'intérêt communautaire voirie pour prendre en compte lesdites nouvelles voiries d'intérêt communautaire,
- Autorise le président à signer l'ensemble des documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HÉNON

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

